

SÉANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Thierry LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes LECARPENTIER Thierry, FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, CORNEILLE Stéphanie, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, DUCOURNAU Marie-Neige, HEURTEUX-PEYREGA Catherine, LABEDAN Brigitte, ORMONT Florent, TISSERAND Florence

Mme CABELLA Anne donne procuration à M. MÉAU Christophe

M. DUDEZ Philippe donne procuration à M. LECARPENTIER Thierry

Excusée : Mme LAGEON Sonia

Secrétaire de séance : Mme CORNEILLE Stéphanie

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, M. le Maire informe que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019 en €	¼ des crédits en €
2031	Frais d'études	20 000,00	5 000,00
2118	Autres terrains	10 000,00	2 500,00
2121	Plantations d'arbres	3 000,00	750,00
21311	Hôtel de ville	5 000,00	1 250,00
21312	Bâtiments scolaires	22 000,00	5 500,00
2132	Immeubles de rapport	10 000,00	2 500,00
2138	Autres constructions	30 000,00	7 500,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	2 500,00
2158	Autres installations	16 000,00	4 000,00
2183	Matériel informatique	3 000,00	750,00

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2020.

RÉFECTION DE VOIRIE ROUTE DE MARSAN ET CHEMIN DU STADE : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'appel d'offres pour la réfection de voirie route de Marsan et chemin du Stade s'est terminé le 13 janvier 2020. Les candidatures reçues ont été ouvertes le jour même. Après l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2020 afin de retenir les entreprises pour chaque lot du marché.

M. le Maire rend compte du résultat :

Lot 1 : Reprofilage – Revêtement superficiel

- COLAS SUD-OUEST de VIC-FEZENSAC (32)
Montant : 92 949 € H.T.

Lot 2 : Assainissement – Ouvrage d'art

- Entreprise MALET S.A. d'AUCH (32)
Montant : 78 918 € H.T.

Il rappelle que les montants des subventions à percevoir sont les suivants :

- DSN (Dotation de Solidarité Nationale) : 76 580,01 €
- Région : 20 435 €

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les conclusions de la commission chargée du dépouillement des offres
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

ACQUISITIONS BIENS MOBILIERS

M. le Maire informe du besoin d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation : « route barrée » x 2, « route inondée » x 6, « danger boue » x 2, « limitation à 30 km/h » x 2.

Il présente deux devis :

- Société COMAT et VALCO de Béziers (34) d'un montant de 947,50 € H.T. soit 1 137 € T.T.C.
- Société KILOUTOU d'Auch d'un montant de 1 257 € H.T. soit 1 508,40 € T.T.C.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation
- retient le devis de la société COMAT et VALCO de Béziers (34) d'un montant de 947,50 € H.T. soit 1 137 € T.T.C.

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE

M. le Maire fait part au Conseil d'une demande de M. DUFFAUT Jean-Paul de renouvellement de la concession familiale achetée par ses grands-parents en 1936 suivant un arrêté pour une durée de 100 ans. M. DUFFAUT souhaite reconduire dès à présent la concession.

Etant donné que réglementairement il n'est pas possible de renouveler la concession à partir de 2036 soit à la fin des 100 ans, un nouvel arrêté doit être pris à partir de cette année. La durée de la concession ne sera que de 50 ans suivant la dernière délibération prise du Conseil Municipal en date du 30.11.2010 fixant les nouveaux tarifs et les nouvelles durées d'obtention des concessions au cimetière.

Il convient d'avoir l'accord du Conseil Municipal pour anticiper le renouvellement de cette concession et de calculer le montant à régler. Après avoir pris en compte la somme réglée par les grands-parents, la somme due par M. DUFFAUT Jean-Paul pour ce nouvel arrêté s'élève à 490 €.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de la concession familiale de M. DUFFAUT Jean-Paul pour 50 ans de 2020 à 2070 moyennant la somme de 490 €
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce renouvellement.

RETRAIT DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC – LOMAGNE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Préfète demandant de retirer la délibération du 26.11.2019 désignant, dans le cadre de la mise en place du Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL), un délégué qui représentera la 3CAG au sein de ce comité syndical. En effet, il revient à la communauté de communes elle-même de désigner ses délégués au sein des différents syndicats pour les communes qu'elle représente.

Oùï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de retirer la délibération en question.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire informe l'assemblée d'un projet de modification du tableau des emplois : suppression du poste d'agent d'entretien 7h et augmentation du poste d'adjoint administratif de 28h à 35h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 26 novembre 2019 ;

Décide :

- le tableau des emplois est fixé comme suit à compter du 1^{er} février 2020 :

Emplois	Effectif	Durée hebdo	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire de mairie	1	35H	Secrétariat, Etat-civil, élections, finances, conseil municipal	Adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	35H	Tâches administratives, accueil, secrétariat, informatique	Adjoints administratifs
Agent d'entretien	5	35H	Entretien voirie, nettoyage, travaux entretien bâtiments, maçonnerie, espaces verts	Adjoints techniques
Cantinière	1	33,50H	Préparation repas cantine scolaire, commande produits, ménage locaux réfectoire et cuisine, établissement des menus, accueil et surveillance des enfants	Adjoints techniques
ATSEM	1	35H	Assistance aux jeunes enfants, entretien locaux maternelle	ATSEM
ATSEM	1	30,60H	Assistance et surveillance des jeunes enfants à la maternelle et à la cantine, ménage locaux école maternelle	ATSEM
Agent d'animation	1	6H30	Surveillance des enfants à l'école et service des repas à la cantine	Adjoints d'animation
Agent d'animation	1	4H14	Surveillance des enfants à l'école et service des repas à la cantine	Adjoints d'animation

- les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente à l'assemblée des demandes de subvention d'associations extérieures. Bien que conscient des besoins il ne souhaite pas y donner une suite favorable et propose de prendre une délibération renonçant, pour une durée d'un an, de subventionner les associations extérieures. Il rappelle que la commune privilégie les subventions aux associations communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer aux demandes de subventions des associations extérieures pour une durée d'un an.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Bien M. ZIMMER et Mme MURILLO

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à M. ZIMMER et Mme MURILLO, sis à AUBIET, Lieu-dit à Monplaisir, cadastré section ZC n°40 d'une superficie de 00ha 21a 65ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

Bien M. et Mme LAVA Pierre

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à M. et Mme LAVA Pierre, sis à AUBIET, 3 bis rue François Alem Rousseau, cadastré section AD n°30 d'une superficie de 00ha 16a 11ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

Bien Mme LANNELONGUE Germaine

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à Mme LANNELONGUE Germaine, sis à AUBIET, Lieu-dit à Lacaraouère, cadastré section E n°665 d'une superficie de 00ha 17a 54ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

Biens M. et Mme BATEL Jean-Frédéric

M. le Maire présente une demande de DPU concernant les biens appartenant à M. et Mme BATEL Jean-Frédéric, sis à AUBIET, 8 rue du Foussat, cadastrés section AB n°227 et AB n°231 dont les superficies respectives sont de 00ha 18a 40ca et de 00ha 00a 89ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ces biens.

Biens Mme SOPENA Nicole

M. le Maire présente une demande de DPU concernant les biens appartenant à Mme SOPENA Nicole, sis à AUBIET, 9 rue de l'Eglise, cadastrés section AB n°89 et AB n°114 dont les superficies respectives sont de 00ha 02a 57ca et de 00ha 02a 05ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ces biens.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie avenue du Groupe Scolaire

M. le Maire informe qu'une déclaration de sinistre a été ouverte concernant des dégradations de la voirie de l'avenue du Groupe Scolaire. En effet, la chaussée se fissure, un défaut de construction a été constaté. Les compagnies d'assurances font le nécessaire pour étudier le dossier.

Compteur communicant Gaz

M. le Maire informe qu'il a été sollicité par GRDF et SOGETREL afin d'installer une antenne de télé-relève au niveau de l'Eglise à l'intérieur du clocher. Cette installation nécessite le nettoyage du clocher, le remplacement du grillage métallique par un grillage composite et la pose d'un filet anti pigeon. Ces travaux seront pris en

charge en intégralité par GRDF.

Projet de raccordement gaz du centre de loisirs Kirikou

M. le Maire fait part d'une offre de raccordement au réseau de gaz naturel du bâtiment du centre de loisirs Kirikou qu'il a reçu de la part de GRDF. Ce raccordement nécessite une extension du réseau pour un coût de 19 108 € H.T. dont 12 702 € H.T. seraient pris en charge par GRDF, soit 6 406 € H.T à la charge de la commune. Mais ces travaux entraînent des frais supplémentaires importants à savoir le changement du mode de chauffage du bâtiment non pris en charge par GRDF. M. le Maire propose d'étudier ultérieurement les suites à donner à cette proposition.

Courrier M. CLERMONT Pierre

M. le Maire donne lecture du courrier de M. CLERMONT Pierre qui aurait préféré voir planté un olivier place de la Mairie à la place du chêne offert par le comité de jumelage de Geer qui aurait pu être planté dans la rue nommée « rue de Geer ». M. le Maire informe qu'il ne reviendra sur la décision collective prise à savoir de planter le chêne offert par le comité de jumelage place de la Mairie.

Inauguration de salles communales

M. le Maire rappelle la décision de « baptiser » la salle de la musique, anciennement salle de réunion du Foyer Rural, « salle Robert DAGNAN »,

Il rappelle également le projet d'inauguration de la nouvelle salle du club-house et des vestiaires au stade de football. Les dates doivent être fixées très prochainement.

Transfert compétences « Enfance et Jeunesse »

M. le Maire informe qu'une réunion s'est tenue à la 3CAG le 27 janvier 2020 pour une première restitution partielle de l'étude de la prise de compétence « Enfance et Jeunesse » par la Communauté de Communes. Une nouvelle réunion est programmée au mois de février pour poursuivre cette étude.

Tour de table

M. FOSSÉ informe qu'il a été constaté l'arrachage récurrent des nouvelles plantations place de la Mairie. Il regrette fortement ce manque de respect et ce geste d'incivilité de la part de cet ou ces auteurs. M. le Maire rajoute que concernant ces travaux, des difficultés sont rencontrées face au non-respect des délais de livraison de ce projet et que des sanctions financières vont être prises.

M. ANGELÉ demande si le devis a été sollicité à l'entreprise VANCOILLIE d'Aubiet pour terminer les travaux de toiture au Pigeonnier. M. le Maire répond que le devis doit être réactualisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28